

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2025

47^e
Édition



EDITO

TOUJOURS PLUS LOIN, PLUS FORT, PLUS VITE !

ORGANISATION

PIERRE GUILLE

Président de ESCS

✉ pguille@lamarseillaise.fr
☎ 06 03 00 10 39

MAURICE VIAL

Vice-Président

✉ maurice.vial@gmail.com
☎ 06 16 80 61 08

ALAIN NERSESSIAN

Directeur du Grand Prix

✉ anersessian@lamarseillaise.fr
☎ 06 16 80 61 08

SVEN CALUS

Directeur de course

✉ sven.calus@live.be
☎ 06 21 19 98 64

MAURICE CAUMEL

Trésorier - Directeur technique

✉ mauricecaumel@lamarseillaise.fr
☎ 06 70 61 02 76

DIDIER LALANNE

Responsable technique

✉ jean-louislalanne@neuf.fr
☎ 06 07 25 59 85

JONATHAN BIROU

Responsable sécurité

✉ sipconsult@outlook.com
☎ 07 82 67 08 18

THIERRY MARQUE

Responsable signaleurs

✉ thier.marque@wanadoo.fr
☎ 06 88 63 17 22

ANDRÉ PICCA

Relation sponsors

✉ andrepicca13700@gmail.com
☎ 07 81 53 06 45

DANIEL SIMON

Responsable technique

✉ danielsimon27@outlook.fr
☎ 06 16 36 39 09

FRÉDÉRIC ARACIL

Resp. relations sponsors/UCI

☎ 06 09 87 72 20

SYLVIANE BOURRELLY

Resp. relation Mairies

☎ 06 11 83 25 72

SANDRINE LESAGE

Relations Publiques / Protocole

✉ slesage@lamarseillaise.fr
☎ 06 99 10 03 81

CLAIRE SIMEON

Relations équipes

✉ csimeon@lamarseillaise.fr
☎ 07 64 46 50 39

Quelle fierté d'ouvrir une nouvelle fois le calendrier cycliste par le Grand Prix cycliste de Marseille La Marseillaise ! Notre journal, fou de sports depuis toujours, s'enorgueillit d'être le premier organisateur d'événements sportifs dans le Sud de la France.

Le Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise est le premier de l'année avant le Mondial La Marseillaise à Pétañque et La Marseillaise Breaking Cup, le dernier né, qui reviendra au printemps après avoir réussi avec éclat sa saison 3.

Mis en appétit par ce supplément spécial, les passionnés de cyclisme pourront suivre l'événement en direct sur lamarseillaise.fr, France 3, France Bleu et Eurosport monde. Ils trouveront dans La Marseillaise du lundi 3 février, des pages spéciales rendant compte du Grand prix avec des éclairages sur les moments clefs de la course et les coureurs qui se seront distingués.

Ce dynamisme, nous le devons en tout premier lieu aux bénévoles qui nous accompagnent avec abnégation et enthousiasme. Merci d'abord à tous ceux qui se mobilisent au sein d'ESCS ! Merci aussi à nos amis de l'Etoile de Bessèges dont la contribution est tout aussi précieuse que la confiance qu'ils nous portent. En plus d'un numéro spécial dédié à la course offert avec son édition d'Occitanie, La Marseillaise couvrira chaque étape avec un supplément quotidien offert à nos lecteurs et distribué sur la course.

Après une très belle année 2024, où le Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise a été distingué par le premier prix du « Challenge Recyclisme » et où nous avons célébré en grand les 80 ans de la première parution légale de « La Marseillaise », l'année 2025 sera l'occasion de relever de nouveaux défis pour le groupe La Marseillaise.

Notre dynamique, fruit de nombreux efforts depuis 2020, est bien là. 2024, c'est +20 % du chiffre d'affaires, +8 % de ventes au numéro papier tout en continuant à progresser en abonnés numériques. Dans cette année qui s'ouvre avec le Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise, nous voulons poursuivre et amplifier le mouvement. Nous investirons dans une application mobile, qui sera également précieuse pour le public de nos grands événements. Nous multiplierons les suppléments et numéros spéciaux. Nous emménagerons dans notre siège historique rénové à Marseille et dans de nouveaux locaux à Montpellier.

Forte de ses progrès, La Marseillaise tire de ses fondateurs l'esprit de Résistance et compte sur vous, lecteurs, amis et partenaires pour aller toujours plus loin, plus fort, plus vite !

LÉO PURGUETTE

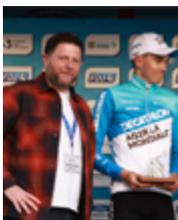
Président du groupe La Marseillaise

Directeur éditorial du Journal La Marseillaise



LE GPMLM COURRONÉ À LA PREMIÈRE PLACE EN FRANCE.

Quelle fierté de s'être vu remettre, lors de la soirée de gala de la Coupe de France de cyclisme dans les studios parisiens de la FDJ, le premier prix du « Challenge Recyclisme » !



Cette opération a permis à toutes et tous lors du Grand Prix 2024 de venir faire réparer ou entretenir son vélo, ou de l'offrir pour une bonne cause. Et c'est le Grand Prix de Marseille qui termine à la première place du classement national. Une preuve de plus que le Grand Prix de Marseille La Marseillaise est entré de plein pied dans le cercle fermé des plus grandes compétitions cyclistes Européennes. Une récompense qui se partage volontiers avec tous les membres de l'organisation de la course, à commencer par les bénévoles d'ESCS et de Bessèges, maillons essentiels de notre réussite.

Si notre course fait aujourd'hui référence partout en France et dans le monde, elle n'oublie pas de se réinventer pour continuer sa progression.

Si les indicateurs sont excellents pour le GP, notamment sportifs, médiatiques ou sociaux – Nous battons des records d'année en année – Certains axes se devaient d'être réexaminés pour s'améliorer.

Ainsi, la sécurité en course, en premier lieu des coureurs, ou celle du public reste notre priorité. Ce secteur sera renforcé par l'arrivée de spécialistes mondialement reconnus qui vont nous amener leur expérience des plus grandes courses mondiales.

Preuve encore de cette volonté d'excellence que nous partageons avec les coureurs et leurs teams.

Dimanche 2 février, côté sportif, après la très belle victoire du Luxembourgeois Kevin Geniets (Groupama FDJ), suivi des deux Français Alex Baudin (Decathlon AG2R La Mondiale) et Kevin Vauquelin (Arkea BB Hpotels), le plateau 2025 promet d'être d'un très grand niveau. Les plus grands champions seront encore au rendez-vous des routes de nos villes !

Depuis le départ du Port de l'Estaque, jusqu'à l'arrivée à l'entrée du Parc National des Calanques tout en bas de la Gineste (Site de Luminy, nouveauté de cette année pour cause de match de Ligue 1 OM / OL) le spectacle sportif s'annonce exceptionnel. Quant à la victoire finale... Au sprint ou en solo ? Seule la course le décidera.

Depuis quelques années, le succès sportif se combine au succès médiatique. 59 pays en direct à la télé pour plus d'1,6 millions de téléspectateurs attendus, des résultats exceptionnels cumulés à ceux des réseaux sociaux avec plus d'1,2 millions de personnes touchées. Une vraie fierté pour les organisateurs que nous sommes de voir les splendeurs de notre territoire sublimés à la télévision dans le monde entier.

Les villages départ et arrivée seront aussi plein de surprises. Au départ et grâce à nos amis de l'AMSCAS, depuis la draisienne pour les tous petits, jusqu'au BMX, on pourra tout essayer comme vélos !

L'opération Graine de champions à l'arrivée, avec tous ces petits de l'école de vélo, qui viendront se mesurer sur quasiment le même parcours final que les pros, merci les amis du VC La Pomme !

Et bien sûr encore l'opération recyclisme qui permettra à tous soit de réparer son vélo, soit de le recycler au bénéfice de quelqu'un d'autre.

Rien ne serait possible sans eux... Merci les bénévoles ! D'ESCS, de Bessèges, vous êtes le Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise !

Merci aux partenaires publics et privés de rendre possible cet événement incroyable par leur soutien sans faille.

Vive le développement de notre territoire par le sport et vive la 47e édition du Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise !

PIERRE GUILLE

Président du Grand Prix Cycliste de Marseille la Marseillaise
Président d'Education Sport Culture et Spectacles



GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE, ENTRE HISTOIRE ET AVENIR

La Marseillaise et le cyclisme, c'est une longue histoire d'amour emplies de légendes.

Dans les années 60, le journal organise deux Grand Prix. Le GP du Languedoc La Marseillaise (1961-1970) est le premier à voir le jour. Il est notamment remporté par Henri Anglade. Ce double champion de France (1959, 1965) fut aussi pendant longtemps le directeur de course de l'Etoile de Bessèges. Il y eut aussi un plus éphémère GP du Petit Varois La Marseillaise (1966-1970), qui se clôturera sur la victoire du Marseillais Georges Chappe. Cette course est à l'origine de la première légende de l'épreuve : c'est lors de l'édition 1968 que Jacques Anquetil et Raymond Poulidor auraient scellé leur réconciliation, après des années d'une rivalité qui dépassait le cadre sportif. Cerise sur le gâteau, c'est « Maître Jacques » qui l'emporta.

En 1970, la direction de La Marseillaise décide d'abandonner l'organisation et le parrainage de courses cyclistes. Il faut attendre les années 1980 pour que le GP de La Marseillaise ressurgisse, à la suite de la rencontre entre Roland Fangille (président-créateur de l'Etoile de Bessèges, décédé en novembre 2020) et Roland Villalonga (alors directeur de la promotion de La Marseillaise). La Marseillaise reprend le parrainage de la course gardoise, et sponsorise même la première étape qui a souvent lieu de l'autre côté du Rhône.

Le GP La Marseillaise devient dans les années 1990 une course d'un jour à part, même s'il continue de se dérouler le premier mardi de février, veille de l'ouverture de l'Etoile de Bessèges. Le parcours change régulièrement et se balade au gré des années entre l'ouest des Bouches-du-Rhône et l'ouest du Var. En 2010, il devient première manche de la Coupe de France et se tient pour la première fois le dernier dimanche

de janvier, trois jours avant l'Etoile de Bessèges. A partir de ce moment, le tracé connaît quelques ajustements mais conserve ses grandes lignes : un départ de Marseille, un passage par le Petit Galibier, l'Espigoulier, les cols de l'Ange et des Bastides, puis la Gineste. La route des Crêtes et la dernière difficulté à être incorporée, en 2016.

2010 marque aussi la première arrivée devant l'Orange Vélodrome, après deux derniers kilomètres en faux plat descendant sur le large boulevard Michelet. Depuis, sprints massifs, sprints en petit comité ou victoires en solitaire s'entremêlent.

Le Grand Prix La Marseillaise fut pendant longtemps la première course professionnelle de l'année. La mondialisation du cyclisme fait qu'il est de nos jours précédé au calendrier par des épreuves plus « exotiques » (Tour Down Under en Australie, Tour de San Juan en Argentine) ou bénéficiant d'un climat plus doux (Challenge de Majorque en Espagne). Mais il y règne toujours une ambiance de rentrée.

Les coureurs se racontent leurs vacances, les spectateurs viennent découvrir les nouveaux vélos et les nouvelles tenues, et la presse belge vient jauger l'état de forme de ses champions à trois semaines de l'ouverture de la saison dans le Plat pays.

Depuis 2019, le GPMLM a changé de dimension. Si notre course avait une beau succès d'estime dans le milieu spécialisé, celle-ci était assez confidentielle et réservée aux vrais amateurs de cyclisme. Le soutien accru de la ville de Marseille, qui au passage prendra le naming de la course (elle part de Marseille et arrive à Marseille pour rappel) a permis l'arrivée de la diffusion télé en direct dans des conditions de réalisation dignes du Tour de France (ce sont les mêmes équipes qui y travaillent). Et la diffusion conjointe sur France 3 et Eurosport Monde connaît des résultats qu'aucun organisateur de course classique, même la première en Europe, n'espérait.



INFORMATIONS UTILES

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2025



JURY DES COMMISSAIRES

- Président des commissaires :
- Commissaire UCI1 : **ALAIN KOSZYCZARZ**
- Commissaire UCI2 : **JACKY BOTTON**
- Juge à l'arrivée : **SEVERINE LOPES DIAS**
- Arbitre moto 1 : **DIDIER ROUSSET**
- Arbitre moto 2 : **FRANCK TAVERNER**

CONTRÔLE ANTI DOPAGE

Responsable Chaperon : **OLIVIER MAURAS**
☎ 06 34 11 11 55

FLOTTE VEHICULES OFFICIELS

Responsable Flotte des Véhicules : **DANIEL SIMON**
☎ 06 16 36 39 09
Parc Auto : FORD

DEPANNAGE NEUTRE

Dépannage neutre : Assistance Course Ekoi

SÉCURITÉ

- Responsable de Sécurité :
- **J. BIROU**
☎ 07 82 67 08 18
- Responsable des signaleurs :
- **T. MARQUE**
☎ 06 88 63 17 22
- **S. FRISON**
☎ 06 70 20 83 50
- **H. DIDON**
☎ 06 73 34 75 94
- **G. EPINAT**
☎ 06 89 53 99 64
- **D. GARCIA**
☎ 06 86 26 83 78
- Vélo Club de Marseille :
- **F. MASTICO**
☎ 06 87 57 54 22
- Association Motocycliste de Sécurité Routière :
- **S. FABRE**
☎ 06 74 78 68 12
- Gendarmerie
- Chef d'escadron **S. DELMAS**
☎ 06 03 34 98 73

PILOTES

Voiture Ouvreuse 1 : **BERNARD AUGUSTE**
☎ 07 62 01 14 75
Voiture Pilote : **JONATHAN BIROU**
☎ 07 82 67 08 18
Ardoisières : **Y. FAURE - M. NORTES**
Moto sécurité :
Responsable Motard : **SERGE FABRE**
☎ 06 74 78 68 12
Moto info : **ERIC ROLLAND**
Pilotes Bulle : Commandant EDSR gendarmerie
Pilote Voiture Balai : **CHRISTIAN LEBAS**
☎ 06 18 03 35 70

LIAISON RADIO

Liaison Radio Ekoi – **HOTTELET Francis**
☎ 06 04 65 88 78

ANIMATION

- Speaker : **DANIEL MANGEAS**
☎ 06 82 31 65 48
- Animateur : **VINCENT DIDELOT**
☎ 06 81 81 55 13
- Les liaisons radio sont assurées par **EKOI - FRANCIS HOTTELET**
Fréquence Radio Tour : 157.550 Mhz **CEDRIC GARAIS**
☎ 06 03 03 51 41

PRESSE

- Relations Presse Accréditation :
- **C. SIMEON**
✉ csimeon@lamarseillaise.fr
☎ 07 64 46 50 39
- VIP et flotte des véhicules :
- **D. SIMON**
✉ danielsimon27@outlook.fr
☎ 06 16 36 39 09

REMERCIEMENTS

- Service Techniques des Mairies
- Service des Routes du Conseil Départemental
- Polices Municipales
- Gendarmerie
- CCFF
- Réserve Municipale
- Associations de Bénévoles

NUMÉROS DES SECOURS GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2025



LISTE DES HÔPITAUX

CENTRE HOSPITALIER AUBAGNE

179, avenue Sœurs Gastine
13400 AUBAGNE
☎ 04 42 84 70 00
☎ Urgences : 04 42 84 70 81

CENTRE HOSPITALIER AIX

Avenue des Tamaris
13100 AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 33 5 000
☎ Urgences : 04 42 33 90 28

CENTRE HOSPITALIER MARSEILLE LA TIMONE

278 rue Saint-Pierre
13005 MARSEILLE
☎ 04 91 38 60 00
☎ Urgences : 04 91 49 91 91

CENTRE HOSPITALIER MARSEILLE HÔPITAL NORD

Chemin des Bourrely
13015 MARSEILLE
☎ 04 91 96 80 00
☎ Urgences : 04 91 96 87 63

SERVICE MÉDICAUX

▪ MEDECINS

Docteur F. BACQUART
☎ 06 18 43 53 09
Docteur J. TORTORICI
☎ 06 86 48 16 57

▪ AMBULANCES

CROIX ROUGE
☎ 06 02 34 42 24
AMBULANCES PHOCEENES
☎ 04 91 86 23 23

NUMEROS D'URGENCE



RÈGLES DE SÉCURITÉ

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2025

1. Dans le cadre de la campagne de protection de la nature, nous allons traverser des zones dite « Natura 2000 », les participants et suiveurs sont invités à respecter les lieux et à proscrire tout jet d'objets tels que prospectus, journaux, bidons, musettes etc. - entre Plan d'Aups et Gémenos zone sans bruit.

-

2. Les courses cyclistes étant assimilées à des convois exceptionnels ; les véhicules de la « Bulle ». doivent rouler avec leurs feux de croisement allumés.

-

3. Il est rappelé que les vitesses à appliquer lors de la traversée de village et celle du code de la route, en général 50km/h.

-

4. Tous les véhicules évoluant sur le parcours et dans la « bulle » formée par la Gendarmerie doivent être équipés d'une radio permettant de capter Radio Tour, sur la Fréquence 157,550 Mhz. Cette radio doit être branchée en permanence.

-

5. Il est interdit de doubler le peloton ou les échappées sans l'autorisation de la direction de l'épreuve ou des arbitres et/ou du régulateur.

-

6. Il est interdit de filmer ou de photographier à partir d'une voiture en course.

-

7. Il est interdit de s'intercaler, de doubler ou de ralentir la file des véhicules dans le dernier kilomètre avant chaque grand prix de la Montagne, la zone de ravitaillement et les zones de danger annoncées par Radio Tour ou par drapeau jaune.

-

8. A l'avant de la course, les véhicules « Invités, Presse, Véhicules Neutre de Dépannage » circulent entre les véhicules d'ouverture et la voiture de Direction.

9. A l'échelon de la course, les motos circulent à la gauche et les voitures à la droite de la chaussée.

-

10. Lorsque l'évolution de la course le permet, les véhicules sur l'avant peuvent venir derrière les échappées et devant le peloton sur autorisation du véhicule direction, arbitres ou régulateur. Pour se diriger vers le groupe autorisé, ils doivent se laisser doubler par les véhicules (par la gauche) puis après une brève apparition devant l'échappée, reprendre leur place dans la file des véhicules en dépassant les autres véhicules par la gauche.

-

11. Si un véhicule souhaite se faire doubler par le peloton, il doit le faire en toute sécurité et en ayant pris la précaution de bien se garer sur le bas-côté de la chaussée.

-

12. En cas d'échappée, les véhicules « Invités » ne peuvent s'intercaler derrière les coureurs échappés que lorsque l'écart est supérieur à 1'30" et après autorisation du directeur de course, Lorsque l'écart repasse sous la minute ou lorsque la direction de course le demande, les véhicules doivent repasser en tête de course devant la voiture de direction avant.

-

13. Lorsqu'un obstacle est signalé par Radio Tour ou par drapeau jaune, les véhicules doivent toujours anticiper.

-

14. N'oubliez pas que les véhicules de secours et d'incendie sont prioritaires en toutes circonstances dans les deux sens du parcours, au cœur de la course comme au-devant de celle-ci.

-

15. L'utilisation d'un téléphone au volant est interdite.

PROGRAMME

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2025

SAMEDI 1 FÉVRIER

Salle Fernand ROS - Place de la Mairie 13240 Septèmes les Vallons

15H30 - OUVERTURE DE LA PERMANENCE - Pose Radio VHF par Assistance Course Ekoï

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se feront à la permanence

16H45 - FERMETURE DE LA PERMANENCE

17H00 - RÉUNION RESERVÉE AUX DIRECTEURS SPORTIFS

Réservée aux directeurs sportifs des équipes Professionnelles / Officiels / Commissaires UCI / Organisation

DIMANCHE 2 FÉVRIER

à l'USM au 28 Plage de l'Estaque, 13016 Marseille

09H00 - OUVERTURE DE LA PERMANENCE

10H45 - FERMETURE DE LA PERMANENCE

11H00 - RÉUNION SÉCURITÉ OBLIGATOIRE POUR TOUT SUIVEUR

L'organisation établira un schéma horaire pour la présentation des équipes du Dimanche 2 Février. Les équipes sont tenues de respecter ces horaires et de venir les 7 coureurs

11H30 - 12H30 - PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

12H25 - APPEL DE COUREURS SUR LA LIGNE

12H40 - DÉPART FICTIF

Sous l'arche sur la D568, Plage de l'Estaque, pour un parcours fictif de 7,8 km

13H00 - DÉPART RÉEL

Sur la D59C, Chemin de la Bédoule

17H10 - ARRIVÉE

à Luminy, après un parcours de 164,2 kms

La permanence se situera sur la ligne (Portix) et pour la presse à la Salle de Conférence de Luminy.
Le protocole d'arrivée se fera dans un délai maximum de dix minutes après arrivée.

AGENDA PARTENAIRES

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2025

JEUDI 16 JANVIER

Salon des Séances de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aix Marseille Provence
- 9, La Canebière 13001 Marseille -

11H00 - CONFÉRENCE DE PRESSE

Conférence de presse en direct sur Facebook et sur les réseaux du Grand Prix
A retrouver en Podcast

DIMANCHE 2 FÉVRIER

VILLAGE DÉPART

Espace Mistral- Montée de la Sardine 13016 Marseille (face au Port de l'Estaque Plage)

10H30 - RÉCEPTION DES VIPS - PARTENAIRES - OFFICIELS - Parking Mistral

- Accueil petit déjeuner / Remise cadeaux et dotation course pour les VIP
- Animations gratuites pour le public
- Présentation des équipes professionnelles par le présentateur du Tour de France
- Formation du convoi des véhicules officiels pour former la caravane de course

12H40 - DÉPART DE LA 47^e ÉDITION DU GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE

VILLAGE ARRIVÉE

Avenue de Luminy 13009 Marseille

15H00 - RÉCEPTIF VIP CAMION TERRASSE

17H10 - ARRIVÉE DE LA 47^e ÉDITION DU GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE

Protocole de remise des prix / Coupes / Distinctions

LES ÉQUIPES GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2025

LES ÉQUIPES INTERNATIONALES

—		FRA	<i>DECATHLON AG2R LA MONDIALE - UCI WORLD TOUR</i>
—		FRA	<i>GROUPAMA - FDJ - UCI WORLD TOUR</i>
—		FRA	<i>COFIDIS - UCI WORLD TOUR</i>
—		FRA	<i>ARKEA B&B HOTELS - UCI WORLD TOUR</i>
—		BEL	<i>ALPECIN DECEUNINCK - UCI WORLD TOUR</i>
—		GRB	<i>INEOS GRENADIER - UCI WORLD TOUR</i>
—		BEL	<i>LOTTO - UCI PRO TEAM</i>
—		BEL	<i>TEAM FLANDERS - BALOISE - UCI PRO TEAM</i>
—		BEL	<i>WAGNER BAZIN WB - UCI PRO TEAM</i>
—		FRA	<i>UNIBET TIETEMAT ROCKETS - UCI PRO TEAM</i>
—		ESP	<i>EQUIPO KERN PHARMA - UCI PRO TEAM</i>
—		ESP	<i>BURGOS BURPELLET BH - UCI PRO TEAM</i>
—		ESP	<i>EUSKATEL EUSKADI - UCI PRO TEAM</i>
—		ESP	<i>CAJA RURAL SEGUROS RGA - UCI PRO TEAM</i>
—		FRA	<i>TEAM TOTALENERGIES - UCI PRO TEAM</i>
—		FRA	<i>NICE METROPOLE COTE D'AZUR - CONTI TEAM</i>
—		BEL	<i>CIC U NANTES ATLANTIQUE - CONTI TEAM</i>
—		ITA	<i>BELTRAMI TSA TRE COLLI - CONTI TEAM</i>
—		FRA	<i>VAN RYSEL ROUBAIX - CONTI TEAM</i>
—		FRA	<i>ST MICHEL - PREFERENCE HOME - AUBER93 - CONTI TEAM</i>

PARCOURS

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2025



PARCOURS HORAIRE

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2025

Marseille - L'Estaque (13)/ Marseille - Luminy (13)													
Longueur circuit		172.0 km						Longueur course		164.2 km			
							Horaire de Passage						
Dist	Parcours	A Parcourir	Parcours			Routes	38 km/h	40 km/h	Voiture Balais	Observations	Alt		
0.0 km			Départ fictif : Plagede l'Estaque, Rond Point Fontaine des Tuiles, Chemin du Littoral, Rond Point Marcel Provence, Ave André Roussin, Rond Point Dr André Maria, Bvd Henri Barnier (D5A),Route de la Gavotte, Avenue François Mitterand, Vieille Route de la Gavotte, Chemin de la Bédoule (D59C) : Fictif 7.8			D	VC				Départ	7	-
7.8 km	0.0 km	164.2 km	Septemes les vallons : Chemin de la Bédoule (la Gavotte -Peyret) - Départ réel			D59C	↑	13:00	13:00	13:00	Départ réel	158	+
1.7 km	1.7 km	162.5 km	Septemes les vallons : Rond Point du Tubé Marcel Paul . Ave Docteur E.Sauze			D59C	↑	13:03	13:03	13:03		224	+
0.8 km	2.5 km	161.7 km	Septemes les vallons : Rond Point du Tubé -Place Barbusse -			D59C	↑	13:04	13:04	13:05		225	+
0.1 km	2.6 km	161.6 km	Septemes les vallons : Avenue Nelson Mandella			D59C	→	13:04	13:04	13:05		230	+
0.7 km	3.3 km	160.9 km	Septemes les vallons : Intersection Ave Nelson Mandella (D59C)- Ave 8 mai 1945 (DN8)			DN8	←	13:05	13:05	13:06		232	+
0.8 km	4.1 km	160.1 km	Sortie Septemes les vallons :Bouc Bel Air La Pointe Rouge (DN8)			DN8	↑	13:07	13:06	13:08		241	+
0.2 km	4.3 km	159.9 km	Rond Point Ave du Pin - Pointe Rouge (DN8) - Ave du Pin -Pointe Rouge (D6)			D6	→	13:07	13:07	13:08		220	-
1.4 km	5.7 km	158.5 km	Bouc Bel Air - Rond Point Ave des Frères Lumières - Ave Ferdinand de Lesseps - (D6)			D6	→	13:09	13:09	13:11		224	+
0.8 km	6.5 km	157.7 km	Bouc Bel Air - Rond Point Ave Ferdinand de Lesseps (D6) - Rue du Souquet			D8	→	13:10	13:10	13:12		208	-
3.1 km	9.6 km	154.6 km	Simiane ColLongues - Intersection Cours des Héros (D59) - Route de Mimet (D8)			D8	↑	13:15	13:15	13:18		208	-
3.6 km	13.2 km	151.0 km	Prés des Moulrières :Rond Point Rte de Simiane - D58 -Rte du Géant (D8)			D8	↑	13:21	13:20	13:25		325	+
2.7 km	15.9 km	148.3 km	Mimet - Quatier de la Tour . Int. D8D - D8			D8	↑	13:26	13:24	13:30		440	+
0.6 km	16.5 km	147.7 km	Col de Mimet - 450 M			D8	↑	13:27	13:25	13:32		450	+
0.5 km	17.0 km	147.2 km	Sortie Mimet Intersection D8 - D8D -D7			D7	↑	13:27	13:26	13:33		451	+
0.8 km	17.8 km	146.4 km	Intersection D7- Rte de gréasque (D46)			D46	←	13:29	13:27	13:34		428	-
2.2 km	20.0 km	144.2 km	Intersection Rte de Savournin - D46A - Rte Emile Zola (D46)			D46	↑	13:32	13:30	13:38		323	-
0.7 km	20.7 km	143.5 km	3 Ralentisseurs sur 800 M			D46	↑	13:33	13:31	13:39		325	-
0.8 km	21.5 km	142.7 km	Gréasque - Rond Point Ave Emile Zola - Ave Jean Moulin (D46)			D46	↑	13:34	13:33	13:41		317	-
1.6 km	23.1 km	141.1 km	Rond point de l'Europe D96 - D46			D46	↑	13:37	13:35	13:44		271	-
0.3 km	23.4 km	140.8 km	Fuveau - Intersection Ave Mle Leclerc (D46) - Chemin des Vertus (D56F)			D46	→	13:37	13:35	13:44		269	-
0.4 km	23.8 km	140.4 km	Fuveau - Intersection Chemin des Mines - Chemin des Vertus (D56F)			D56F	↑	13:38	13:36	13:45		293	+
0.4 km	24.2 km	140.0 km	Ralentisseur			D56F	↑	13:39	13:37	13:46		294	-
0.3 km	24.5 km	139.7 km	Fuveau - Intersection Chemin de la Galère - Chemin de la Foux D56F)			D56F	↑	13:39	13:37	13:46		289	-
0.2 km	24.7 km	139.5 km	Passage étroit Pont			D56F	↑	13:39	13:37	13:47		277	-
0.2 km	24.9 km	139.3 km	Fuveau - Intersection Chemin de la Foux D56F)- Route de Belcodène (D46B)			D46B	→	13:40	13:38	13:47		278	-
3.2 km	28.1 km	136.1 km	3 Ralentisseurs sur 1 km			D46B	↑	13:45	13:43	13:53		387	+
0.1 km	28.2 km	136.0 km	Belcodène - Intersection Chemin du Gallardet (D46B)- Ave des Roux (D46C)			D46C	↑	13:45	13:43	13:53		385	+
0.2 km	28.4 km	135.8 km	Belcodene - Inter. Avenue des Roux (D46C) - Avenue du Garlaban (D46B)			D46B	←	13:45	13:43	13:54		382	-
0.2 km	28.6 km	135.6 km	Belcodene - Inter. Avenue du Garlaban (D46B) - Avenue de la Ste Victoire			D46C	→	13:46	13:43	13:54		395	+
1.1 km	29.7 km	134.5 km	Début Zone de Délestage Déchets			D46C	↑	13:47	13:45	13:56		422	+
0.6 km	30.3 km	133.9 km	Intersection D46C - D908			D908	←	13:48	13:46	13:57		426	+
0.1 km	30.4 km	133.8 km	Fin Zone de délestage Déchets - Début Zone Ravitaillement			D908	↑	13:49	13:46	13:58		427	+
1.0 km	31.4 km	132.8 km	Fin zone Ravitaillement - Début Zone de délestage Déchets -			D908	↑	13:50	13:48	13:59		422	-
0.4 km	31.8 km	132.4 km	Fin Zone de Délestage Déchets			D908	↑	13:51	13:48	14:00		421	-
-1.2 km	30.6 km	133.6 km	Intersection D45E - D908			D908	↑	13:49	13:46	13:58		427	+
4.0 km	34.6 km	129.6 km	Entrée de Peynier Separateur de voie + 4 Ralentisseurs sur 500 m			D908	↑	13:55	13:52	14:05		294	-
0.5 km	35.1 km	129.1 km	Peynier - Intersection Ave Mireille - ave de la Libération (D908)			D908	↑	13:56	13:53	14:06		286	-
0.6 km	35.7 km	128.5 km	Peynier - Rond Point en bas de descente - Ave de la Vierge - Rte de Marseille (D908)			D908	→	13:57	13:54	14:07		275	-
0.0 km	35.7 km	128.5 km	Peynier - Séparateur de voie + Ralentisseurs			D908	↑	13:57	13:54	14:07		275	-
2.3 km	38.0 km	126.2 km	Entrée de Trets - 2 Ralentisseurs			D908	↑	14:00	13:57	14:12		253	-
0.3 km	38.3 km	125.9 km	Trets - Ronf Point des Français libres - Avenue Mirabeau (D908)			D908	→	14:01	13:58	14:12		252	-
0.2 km	38.5 km	125.7 km	Trets - Gendarmerie (D908) - Avenue e la Sainte Victoire (D908)			D908	→	14:01	13:58	14:12		251	-
0.2 km	38.7 km	125.5 km	Trets - Rond Point Rue Ste BeauME - Ave Ste Victoire (VC)			D12	↑	14:01	13:58	14:13		258	+
0.2 km	38.9 km	125.3 km	Trets - : Rond Point Cimetiere - Route de STE zaccharie (D12)			D12	→	14:02	13:59	14:13		264	+
4.5 km	43.4 km	120.8 km	Hameau de Kirbon			D12	↑	14:09	14:06	14:22		420	+
2.6 km	46.0 km	118.2 km	Sommet Pas de la Couelle - GPM			D12	↑	14:13	14:10	14:27		529	+
0.0 km	46.0 km	118.2 km	Descente sinueuse sur 5 km			D12	↑	14:13	14:10	14:27		529	-
2.0 km	48.0 km	116.2 km	Entrée dans la Var			D12	↑	14:16	14:12	14:31		413	-
3.4 km	51.4 km	112.8 km	Après panneau Entrée de Ste Zaccharie - 3 ralentisseurs			D12	↑	14:21	14:17	14:37		277	-
0.5 km	51.9 km	112.3 km	Ste Zaccharie - Inter.Ave 11 Novembre 1918 (D58) - Ave Frederic Mistral -(D560)			D560	←	14:22	14:18	14:38		274	-
0.7 km	52.6 km	111.6 km	Ste Zaccharie - Rond Point du Collège			D560	↑	14:23	14:19	14:39		279	+
3.7 km	56.3 km	107.9 km	Sommet de la Sambuc			D560	↑	14:29	14:25	14:46		394	+
0.9 km	57.2 km	107.0 km	Rond Point D560 - D280			D560	↑	14:31	14:26	14:48		401	+
3.3 km	60.5 km	103.7 km	Nans-les-Pins - Intersection D280 - D80			D80	↑	14:36	14:31	14:54		394	-
0.1 km	60.6 km	103.6 km	Nans-les-Pins - 2 Ralentisseurs			D80	↑	14:36	14:31	14:54		395	+
7.4 km	68.0 km	96.2 km	Intersection D94 - D80 - Hostellerie Ste Beaume			D80	→	14:48	14:43	15:09		674	+
0.1 km	68.1 km	96.1 km	Début Zone de Délestage Déchets			D80	↑	14:48	14:43	15:09		673	-
0.5 km	68.6 km	95.6 km	Parking Hostellerie de Beaume - Fin Zone de délestage Déchet - Début Zone Ravitaillement			D80	↑	14:49	14:44	15:10		672	-
1.4 km	70.0 km	94.2 km	Maison Rouge - Fin Zone Ravitaillement - Début Zone de délestage Déchets -			D80	↑	14:51	14:46	15:12		675	+
1.0 km	71.0 km	93.2 km	Fin Zone de Délestage Déchets			D80	↑	14:53	14:47	15:14		677	+
0.3 km	71.3 km	92.9 km	Plan d'Aups - Intersection D480 - D80			D80	↑	14:53	14:48	15:15		678	+
0.4 km	71.7 km	92.5 km	Séparateur de voie			D80	↑	14:54	14:48	15:16		684	+
1.4 km	73.1 km	91.1 km	Plan d'Aups -Hotel de Ville (D80) 5 ralentisseurs			D80	↑	14:56	14:51	15:18		689	+

PARCOURS HORAIRE

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2025

Marseille - L'Estaque (13)/ Marseille - Luminy (13)

Longueur circuit			Longueur course						
172.0 km			164.2 km						
			Horaire de Passage						
Dist	Parcours	A Parcourir	Parcours	Routes	38 km/h	40 km/h	Voiture Balais	Observations	Alt
2.2 km	75.3 km	88.9 km	Entrée Bouche du Rhône	D2	↑	15:00	14:54	15:22	621 -
0.8 km	76.1 km	88.1 km	Intersection Mémorial du Maquis (D45A)- D80	D2	←	15:01	14:55	15:24	621 -
3.3 km	79.4 km	84.8 km	Sommet Col de L'espigoulier - GPM	D2	↑	15:06	15:00	15:30	GPM 729 +
0.1 km	79.5 km	84.7 km	Descente Col de l'espigoulier sur 9 km - DESCENTE RAPIDE	D2	↑	15:06	15:00	15:30	728 -
9.2 km	88.7 km	75.5 km	Rp Point Parc de St Pons	D2	↑	15:20	15:13	15:46	227 -
2.0 km	90.7 km	73.5 km	Gémenos : Rue St Pons - Cours Sudre	D2	→	15:23	15:16	15:50	159 -
0.6 km	91.3 km	72.9 km	Gémenos - Ralentisseur	D2	↑	15:24	15:17	15:51	138 -
0.1 km	91.4 km	72.8 km	Gémenos - Intersection Bvd des Alliés (D80) - Avenue de Verdun (D396)	D396	←	15:24	15:17	15:51	140 +
0.4 km	91.8 km	72.4 km	Gémenos - Entrée Rond Point de Magny (D42E) - Ave 1 er Division blindée (D396)	D396	←	15:25	15:18	15:52	125 -
0.1 km	91.9 km	72.3 km	Gémenos - Après Sortie Rond Point - Début Zone de Délestage Déchets	D80	↑	15:25	15:18	15:52	126 +
0.5 km	92.4 km	71.8 km	Gémenos Fin Zone de délestage Déchet - Début Zone Ravitaillement	D80	↑	15:26	15:19	15:53	RAVITO 127 +
1.0 km	93.4 km	70.8 km	Gémenos - Fin Zone de Ravitaillement - Début Zone de Ravitaillement	D80	↑	15:27	15:20	15:55	128 +
0.5 km	93.9 km	70.3 km	Gémenos - Fin Zone de Ravitaillement -	D80	↑	15:28	15:21	15:56	128 -
0.3 km	94.2 km	70.0 km	Intersection Ave de la 2 éme DB (D396) - Route du Vaisseau (DN8)	DN8	←	15:29	15:21	15:57	122 -
3.4 km	97.6 km	66.6 km	Passage Col de L'Ange- D1 - D8N	D8N	↑	15:34	15:27	16:03	218 +
2.9 km	100.5 km	63.7 km	Cuges les Pins - Intersection Rue Stalinas Fabre - D8N	D8N	↑	15:39	15:31	16:09	192 -
3.1 km	103.6 km	60.6 km	Intersection OK Corral (D1) - D8N	D8N	↑	15:44	15:36	16:15	277 +
2.4 km	106.0 km	58.2 km	Entrée dans la Var	D12	↑	15:48	15:39	16:19	413 +
0.9 km	106.9 km	57.3 km	Rond Point le Camp du Castellet - D2 - D8N - Route des Garrigues (D3)	D3	→	15:49	15:41	16:21	396 -
0.2 km	107.1 km	57.1 km	Intersection Montée du vieux Camp (D26) - Route des Garrigues (D3)	D3	↑	15:50	15:41	16:21	397 +
3.9 km	111.0 km	53.2 km	La Bégude - Entrée Bouche du Rhône	D2	↑	15:56	15:47	16:29	621 +
3.1 km	114.1 km	50.1 km	Intersection Le Grand Caunet (D3) - D3B	D3B	→	16:01	15:52	16:35	398 -
3.8 km	117.9 km	46.3 km	Intersection D3B - D1	D1	←	16:06	15:57	16:41	254 -
1.6 km	119.5 km	44.7 km	Début Zone de Délestage Déchets	D1	←	16:09	16:00	16:44	310 +
0.4 km	119.9 km	44.3 km	Fin Zone de délestage Déchet - Début Zone Ravitaillement	D1	↑	16:10	16:00	16:45	RAVITO 311 +
1.0 km	120.9 km	43.3 km	Fin Zone Ravitaillement - Début Zone de délestage Déchets -	D1	↑	16:11	16:02	16:47	342 +
0.4 km	121.3 km	42.9 km	Sommet côte des Bastides Fin Zone de Ravitaillement	D1	↑	16:12	16:02	16:48	348 +
2.8 km	124.1 km	40.1 km	Roquefort la Bédoule - Route de roquefort (D1) - Tour des Dallest (D41C)	D41C	→	16:16	16:06	16:53	278 -
1.4 km	125.5 km	38.7 km	Roquefort la Bédoule - Tour des Dallest (D41C) - Ave Marius Ghirardelli (D559A)	D559A	→	16:19	16:09	16:56	307 +
1.0 km	126.5 km	37.7 km	Sommet du Pas d'Ouillier	D559A	↑	16:20	16:10	16:58	340 +
2.5 km	129.0 km	35.2 km	Rond Point D559A - D559	D559	←	16:24	16:14	17:02	202 -
2.9 km	131.9 km	32.3 km	Passage sous Pont SNCF	D559	↑	16:28	16:18	17:07	97 -
1.6 km	133.5 km	30.7 km	La Ciotat - Intersection D559 - Avenue Emile Bodin (D141)	D141	→	16:31	16:20	17:10	45 -
0.7 km	134.2 km	30.0 km	La Ciotat - Rond Point Emile Bodin (D141)- Chemin Puit de Brunet (D141)	D141	→	16:32	16:21	17:12	35 -
0.1 km	134.3 km	29.9 km	La Ciotat - Rond Point Rue Lavoisier - Chemin Puit de Brunet (D141)-	D141	↑	16:32	16:21	17:12	42 +
0.2 km	134.5 km	29.7 km	La Ciotat - Rond Point Les logis de Brunet - Chemin Puit de Brunet (D141)-	D141	↑	16:32	16:22	17:12	43 +
0.4 km	134.9 km	29.3 km	La Ciotat - Rond Point ave Jules ferry - Chemin Puit de Brunet (D141)-	D141	→	16:33	16:22	17:13	45 +
0.2 km	135.1 km	29.1 km	La Ciotat - Rond Point 24 Avril 1915 (D141) - Ave Louis Crozet (D141)	D141	←	16:33	16:23	17:13	50 +
0.2 km	135.3 km	28.9 km	La Ciotat - Intersection Ave louis Crozet - Ave Jean Graille (D141)	D141	→	16:34	16:23	17:14	45 -
0.3 km	135.6 km	28.6 km	La Ciotat - Intersection Ave de Ducelle (D141) - Ave Marcel Comussot (D141)	D141	→	16:34	16:23	17:14	48 +
3.5 km	139.1 km	25.1 km	Intersection Route des Sémaphore (D141B) - Route des Crêtes (D141)	D141	↑	16:40	16:29	17:21	330 +
0.4 km	139.5 km	24.7 km	Sommet Route des Crêtes - GPM	D141	↑	16:41	16:30	17:22	GPM 362 +
4.5 km	144.0 km	20.2 km	Routes des Crêtes - Parking Falaises de La Ciotat Descente dangereuses - Passage à 21%	D141	↑	16:48	16:36	17:30	Prudence 322 -
2.3 km	146.3 km	17.9 km	Fin de descente - Intersection D141A - D141	D141	↑	16:51	16:40	17:35	216 -
1.2 km	147.5 km	16.7 km	Cassis - Intersection Routes des Crêtes (D141) - Route Pierre Imbert (D559)	D559	←	16:53	16:41	17:37	54 -
1.7 km	149.2 km	15.0 km	Cassis - Rond Point Ave Maréchal Foch (D559) - D1 - Rte de Marseille (D559)	D559	←	16:56	16:44	17:40	90 +
0.6 km	149.8 km	14.4 km	Cassis - Rond Point Rte de Marseille (D559) - D41E - Rte de la Gineste (D559)	D559	←	16:57	16:45	17:41	99 +
2.5 km	152.3 km	11.9 km	RADAR de vitesse - 80 km/h	D559	↑	17:01	16:49	17:46	237 +
4.9 km	157.2 km	7.0 km	Passage Col de la Gineste -D559	D559	↑	17:09	16:56	17:55	325 +
0.5 km	157.7 km	6.5 km	Muret séparateur de voie - sur 200m -D559	D559	↑	17:09	16:57	17:56	305 -
2.3 km	160.0 km	4.2 km	Panneau Entrée Marseille	D559	↑	17:13	17:00	18:00	179 -
2.0 km	162.0 km	2.2 km	Vaufréges - Rond Point Lois Peirien -	D559	→	17:12	17:00	18:00	91 -
0.1 km	162.1 km	2.1 km	Vaufréges -Début Zone de Délestage Déchets	D559	→	17:13	17:00	18:00	ZONE DECHETS 94 +
0.4 km	162.5 km	1.7 km	Vaufréges -Fin Début Zone de Délestage Déchets	D559	→	17:13	17:00	18:01	95 +
1.2 km	163.2 km	1.0 km	Avenue de Luminy - Entree voie de Bus - Flamme Rouge	VC	↑	17:15	17:02	18:03	117 +
0.2 km	163.4 km	0.8 km	Rue Henri. Cochet - Ave de Luminy- Rond Point luminy	VC	→	17:15	17:03	18:03	121 +
0.8 km	164.2 km	0.0 km	Avenue de Luminy - ARRIVÉE	VC	↑	17:17	17:04	18:05	ARRIVÉE 141 +

Établie par AUGUSTE Bernard - Application Ride with GPS

DÉPART FICTIF GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2025



GP La Marseillaise 2025

DECouvrez LE PARCOURS
EN SCANNANT LE QR CODE

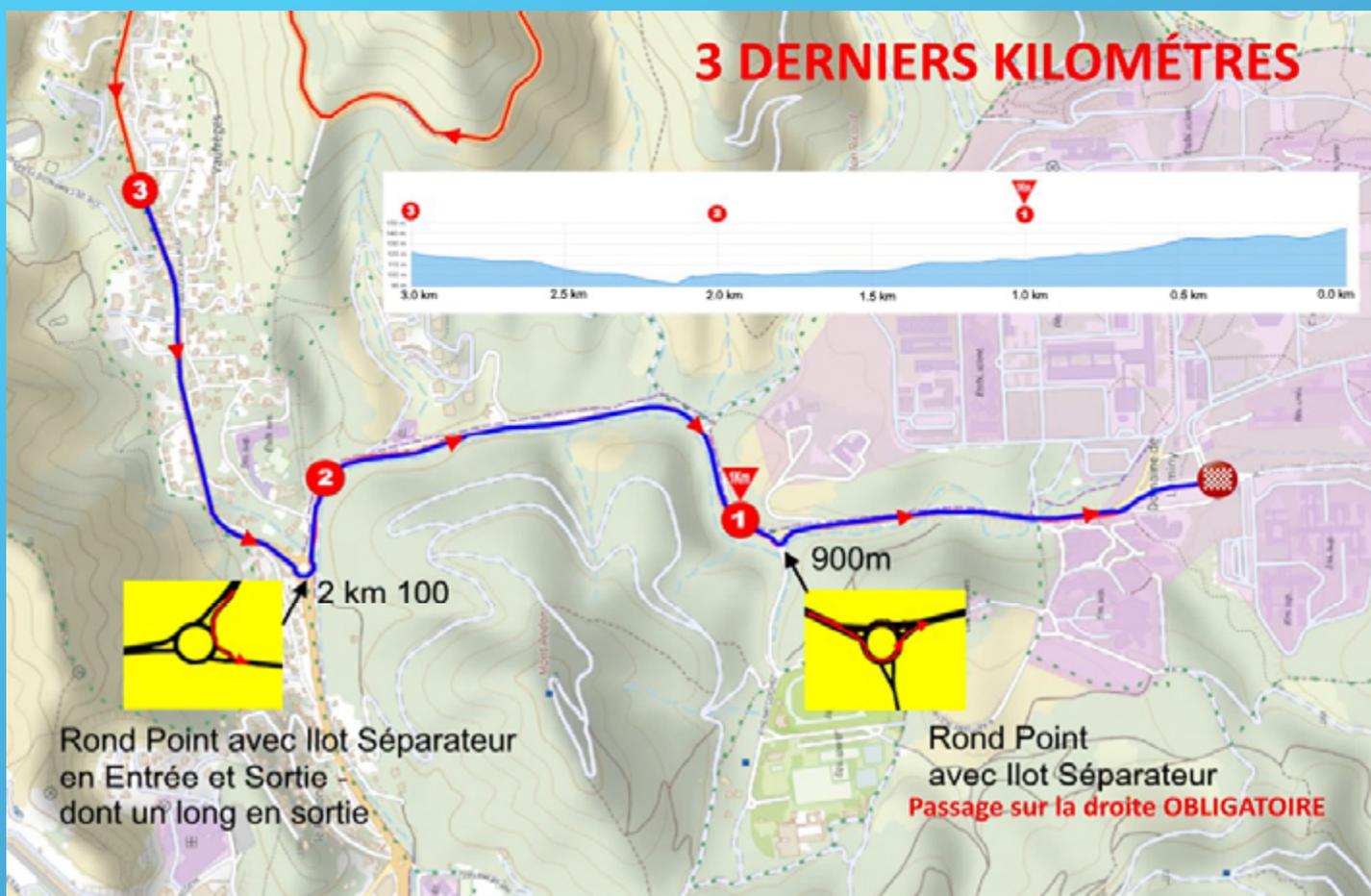
DÉPART RÉEL

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

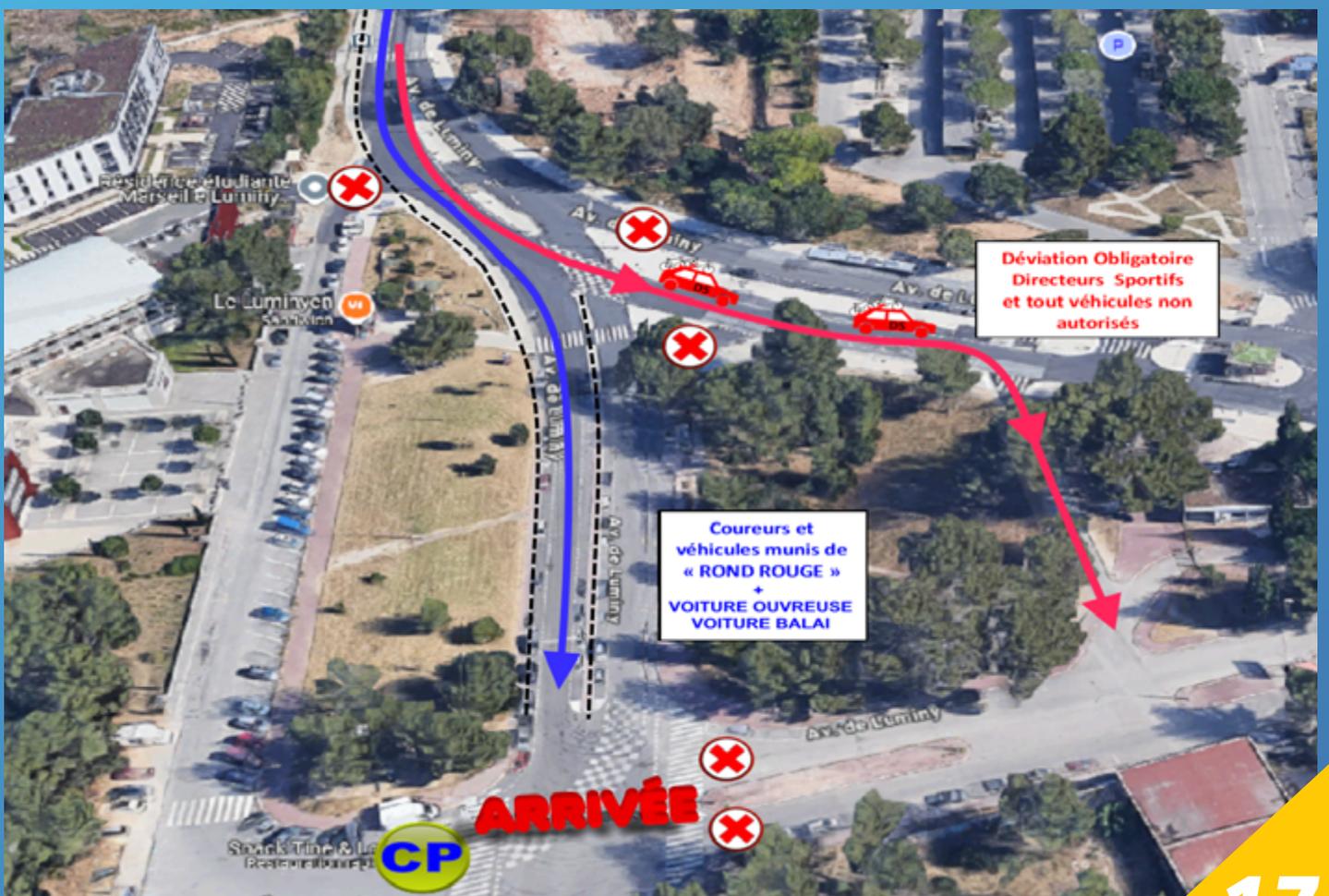
LA MARSEILLAISE 2025



3 DERNIERS KMS GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2025



POINTS PARTICULIERS GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2025



ARRIVÉE

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2025



DISTINCTIONS

• VAINQUEUR

Trophée du Grand Prix de Marseille La Marseillaise
Trophée de la Ville de Marseille

• DEUXIÈME

Trophée Idélia, Conseil Départemental
et Byblos

• TROISIÈME

Trophée de Véolia et Ford Maurin

• GRAND PRIX DE LA MONTAGNE RAYMOND POULIDOR

Trophée Solimut et Vacances Léo Lagrange

• MEILLEUR JEUNE

Trophée Nicollin et Métropole Aix-Marseille

• SOUVENIR ALAIN BERNARDI

(Premier au Col de l'Espigoulier)
Trophée Azur et Constructions

• PRIX DE LA COMBATIVITÉ

Trophée ici Provence

• PRIX DU MERITE SPORTIF

Trophée Crédit Mutuel

• COUPE DE France FDJ

Remise par la FDJ

ILS ONT BRILLÉ !

DE 1961 À 1970

Les vainqueurs du Grand Prix Cycliste La Marseillaise du Languedoc

1961 • Arnaud GEYRE
1962 • Gilbert SALVADOR
1963 • Claude VALDOIS
1964 • Arie DEN HARTOG (NED)
1965 • Anatole NOVAK
1966 • Henri ANGLADE
1967 • Bernard GUYOT
1968 • Robert LEGEIN (BEL)
1969 • Raymond DELISLE
1970 • José CATIEAU

Les vainqueurs du Petit Varois La Marseillaise

1966 • Rüdi ZOLLINGER (SWI)
1967 • Arie DEN HARTOG (NED)
1968 • Jacques ANQUETIL
1969 • Francis CAMPANER
1970 • Georges CHAPPE

DE 1989 À 2024

1989 • Thierry CLAVEYROLAT
1990 • Etienne DE WILDE (BEL)
1991 • Edwig VANHOODONCK (BEL)
1992 • Edwig VANHOODONCK (BEL)
1993 • Didier ROUS & Eddy SEIGNEUR
1994 • Gilles DELION
1995 • Stéphane HENNEBERT (BEL)
1996 • Fabiano FONTANELLI (ITA)
1997 • Richard VIRENQUE
1998 • Marco SALIGARI (ITA)
1999 • Franck VANDENBROUCKE (BEL)
2000 • Emmanuel MAGNIEN
2001 • Jakob PILL (DEN)
2002 • Xavier JAN
2003 • Ludo DIERCKXSENS (BEL)
2004 • Baden COOKE (AUS)
2005 • Nicky SORENSEN (DEN)
2006 • Baden COOKE (AUS)
2007 • Jeremy HUNT (GBR)
2008 • Hervé DUCLOS-LASSALLE
2009 • Rémi PAURIOL
2010 • Jonathan HIVERT
2011 • Jérémy ROY
2012 • Samuel DUMOULIN
2013 • Justin JULES
2014 • Kenneth VANBILSEN (BEL)
2015 • Pim LIGTHART (NED)
2016 • Dries DEVENYNS (BEL)
2017 • Arthur VICHOT
2018 • Alexandre GENIEZ
2019 • Anthony TURGIS
2020 • Benoît COSNEFROY
2021 • Aurélien PARET-PEINTRE
2022 • Amaury CAPIOT (BEL)
2023 • Neilson POWLESS (USA)
2024 • Kevin GENIETS (LUX)

**ANIMATION DE L'ÉCOLE DU CYCLISME AVEC LE VÉLO CLUB DE LA POMME.
PARCOURS POUR 150 ENFANTS JUSTE AVANT LA LIGNE D'ARRIVÉE.
ANIMATIONS ENFANTS PRÉVUES AVEC MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES.**

ARTICLE 9 : Prix aux classements

à l'arrivée / à la montagne / aux jeunes.

Prix attribués au classement à l'arrivée conformément au barème UCI (sous réserve).

CLASSEMENT	PRIX €	CLASSEMENT	PRIX €
1er	5785	11ème	150
2ème	2895	12ème	150
3ème	1445	13ème	150
4ème	715	14ème	150
5ème	580	15ème	150
6ème	435	16ème	150
7ème	435	17ème	150
8ème	290	18ème	150
9ème	290	19ème	150
10ème	150	20ème	150

TOTAL GENERAL DES PRIX 14 520 €

PRIX ATTRIBUES AU CLASSEMENT DE LA MONTAGNE

Classement général final

- Au 1er : 600 €

- Au 2ème : 400 €

Montant total du classement de La Montagne : 1 200 €

- Au 3ème : 200 €

PRIX ATTRIBUES AU CLASSEMENT DES JEUNE

Classement général final

- Au 1er : 300 €

- Au 2ème : 200 €

Montant total du classement des Jeunes : 600 €

- Au 3ème : 100 €

MONTANT TOTAL DES PRIX : 16 320 €

ARTICLE 10: Modalités de la présentation des équipes

Les équipes, depuis le parking de leurs bus, utilisent un couloir protégé. L'organisation établira un schéma horaire pour la présentation des équipes du dimanche 2 février. Les équipes sont tenues de respecter ces horaires et de venir les 7 coureurs ensemble.

ARTICLE 11: Protections de l'environnement

- Cette course fait l'objet d'une convention avec la Parc National des calanques.

- Trois zones de délestage pour les coureurs seront matérialisées avec point vert. **En dehors de ces zones : tout jet de déchets est interdit.**

ARTICLE 12: Départ fictif

Un parcours promenade de 7,8 kms permet de rejoindre le départ officiel.

ARTICLE 13 : Service Médical

- L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course (2 médecins et 2 ambulances sur l'échelon course) et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier.

En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course. Une équipe de la Croix Rouge stationnera sur la ligne d'arrivée.

ARTICLE 14 : Antidopage

Le contrôle médical sera effectué au terme de la course - Dans le cadre de la législation française, la procédure peut être appliquée outre le règlement antidopage de l'UCI/ITA. Le contrôle antidopage a lieu à Marseille sur la ligne d'arrivée - Camion Portix Antidopage.

ARTICLE 15 : Protocole

- Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

Les trois premiers de l'épreuve

Les vainqueurs des classements annexes suivants :
Montagne & Jeunes

Ils se présenteront dans un délai maximum de dix minutes après leur arrivée.

ARTICLE 16 : Dérivation

- Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules y compris les motos à 300 mètres de la ligne d'arrivée vers le parking des groupes sportifs. Un fléchage sera mis en place. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules de la direction de l'organisation, des commissaires, du médecin officiel, les ambulances et le véhicule balai (fin de course) conformément à l'article 2.3.006 du règlement UCI.

ARTICLE 17 : Pénalités

- Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course est placé sous l'autorité du président du jury et des commissaires désignés en application des règlements généraux de l'UCI. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement UCI.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA COUPE DE FRANCE FDJ 2025



Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

Article 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

Article 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000) les deux années précédant sa demande;
- Accepter le cahier des charges de la Coupe de France FDJ;
- S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2ème année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.

Toute épreuve qui se retire du calendrier de la Coupe de France FDJ et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

Article 3

La Coupe de France FDJ comporte trois classements :

Classement individuel : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
Classement par équipes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes français.
Classement individuel des Jeunes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nées après le 31 décembre 2002.

Article 4

4.1 - Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ devront adresser un courrier à la LNC au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2 - Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label Coupe de France FDJ. Seul le conseil d'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

Article 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

Article 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.
Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel Les organisateurs versent 371€ HT soit 445,20€ TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant. Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1ère et de 2ème division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3ème division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

Article 7

7.1 - Pour le classement individuel, sont attribués :
50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve. 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13ème et la 15ème place incluse. Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus. En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2ème, de 3ème places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche couru qui les départage.

7.2 - Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :
En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.
Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement: 12 - 9 - 8 - 7 - 6 points et, s'il y a lieu, 5 - 4, etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3ème places.
En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3 - Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués :
50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle. 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13ème et la 15ème place incluse, place réelle à l'arrivée. Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

Article 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France FDJ édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France FDJ.

Article 9

À l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire : le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve. La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve. À l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- le vainqueur de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif
- le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, son directeur sportif
- les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe.

La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire sous peine de sanction.

Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

Article 10

10.1 - À l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France FDJ ou en son absence le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve.

10.2 - En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du classement par équipe de la coupe de France FDJ.

10.3 - En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du classement du meilleur jeune de la coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

Article 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

Article 12

Les prix :

Au premier coureur :	7 700 euros
Au deuxième coureur :	4 600 euros
Au troisième coureur :	3 100 euros
Au 1er du classement des Jeunes :	3 100 euros
A la première équipe :	7 500 euros

Article 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France FDJ se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir. Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués. Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France FDJ. Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire. Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

Article 14

Lors de la cérémonie officielle de remise des prix de la coupe de France FDJ, les équipes françaises et les comités d'organisation devront être présents. En cas d'absence, le conseil d'administration pourra prendre toute décision qu'il estimera cohérents à l'absence d'une équipe ou d'un comité d'organisation.

Les sanctions pourront aller :

- Pour les équipes jusqu'au retrait de point pour la saison suivante.
- Pour les comités d'organisation à l'exclusion du calendrier de la coupe de France.

**GRAND PRIX
CYCLISTE
DE MARSEILLE**
La Marseillaise

DIMANCHE 2 FÉVRIER 2025
Départ : 11h30 Port de l'Estaque Marseille
Arrivée : 16h30 Luminy Marseille

47E ÉDITION



MARSEILLE

La Marseillaise



VILLE DE
MARSEILLE



AIX
MARSEILLE
PROVENCE



sous l'égide de



en partenariat avec

organisé par

